

# **L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE DOMAINE ROUTIER**

20 septembre 2007 matin

## **SÉANCE SPECIALE 4**

### **RAPPORT INTRODUCTIF**

L'évaluation des politiques publiques dans le domaine routier doit être distinguée de l'évaluation socio-économique des projets routiers. Telle qu'envisagée dans cet atelier, l'évaluation porte sur des politiques, c'est à dire des ensembles de dispositifs et de moyens (interventions, régulations, incitations...) au service d'un ou plusieurs objectifs d'intérêt général. Les projets d'infrastructure routière sont donc considérés ici dans un contexte plus large, en tant qu'éléments d'une stratégie ou d'un système d'action impliquant une diversité d'enjeux et de rationalités. Sont prises en compte non seulement les actions contribuant directement à la production du service routier (maintenance, exploitation), mais également les actions de nature réglementaire qui fixent le cadre dans lequel sont gérées et utilisées les infrastructures. Les démarches et méthodes de l'évaluation des politiques publiques diffèrent de celle de l'évaluation de projet, notamment par la diversité des impacts qu'elles doivent prendre en compte, par l'importance accordée à l'analyse des processus et enfin par la place qu'elles accordent au débat pluraliste. Formulation du référentiel et du questionnement de l'évaluation (les questions auxquelles elle est censée répondre), choix des critères et des outils de mesure, travail d'interprétation permettant de passer des résultats aux conclusions et aux recommandations : toutes ces étapes doivent être abordées en tenant compte de la diversité des intérêts et des points de vue légitimes sur l'action évaluée.

Ce type de démarche est moins courant dans un domaine à forts enjeux techniques comme celui des transports que, par exemple, dans le champ des politiques sociales ou éducatives. Toutefois, dans la mesure où ils se heurtent de manière croissante à la complexité sociale et à une exigence citoyenne de participation et de transparence, les projets de transports gagnent à être considérés comme des éléments de politiques plus vastes. Il devient impossible d'ignorer les contradictions d'objectifs et les conflits d'intérêts suscités par le développement de la mobilité. L'évaluation de politiques doit permettre de les traiter dans un cadre à la fois plus démocratique et plus rationnel.

Les deux demi-séances seront consacrées à deux sous-thèmes, permettant d'apporter deux éclairages complémentaires :

La première aura pour fil conducteur ***l'évaluation comme outil de pilotage des politiques routières***. Comme l'illustrent les trois exemples qui seront présentés, la notion de pilotage recouvre une grande diversité de fonctions, d'approches et d'outils. L'évaluation peut contribuer de plusieurs manières à l'élaboration et au contrôle de la mise en oeuvre d'une politique, en fonction notamment du système d'acteur et du cadre institutionnel dans lequel celle-ci s'insère. La délégation des services publics à des agences spécialisées constitue l'un des axes du nouveau management public. L'exemple Néo-Zélandais permettra de discuter du rôle de l'évaluation comme élément clef d'un système de gouvernance intégré impliquant le ministère des transports et l'agence chargée de la mise en oeuvre de la politique routière.

L'assistance apportée par la Banque mondiale dans le domaine des transports illustre une autre facette du pilotage et une autre manière d'utiliser l'évaluation comme élément d'un dialogue entre bailleur de fond et maître d'ouvrage. Enfin, comme le montrera l'expérience française en matière de débat public, l'évaluation ex-ante des projets peut être intégrée dans un processus de discussion ouvert et pluraliste dont la finalité est autant de renforcer la légitimité politique des projets que d'améliorer leur qualité technique et économique. A travers ces trois exemples, il s'agira de montrer que l'évaluation n'est pas seulement un outil d'éclairage des choix d'investissement, permettant de fonder ceux-ci sur une base factuelle mieux établie, mais qu'elle participe d'un processus de rationalisation plus large dont la finalité est de renforcer la cohérence des systèmes d'action et de conforter le consensus démocratique autour des politiques de transports.

La seconde partie de la séance est centrée sur l'**évaluation des impacts**. Ceux-ci peuvent être évalués de manière pertinente à l'échelle de chaque projet (c'est notamment le cas pour les impacts économiques et financiers), mais il est parfois plus utile de s'interroger sur les impacts de l'ensemble d'une politique, dans une perspective d'éclairage des choix stratégiques. Les cas présentés permettront d'illustrer cette idée à propos de trois types d'impacts. L'exemple britannique ouvrira sur une question d'une grande actualité : la prise en compte de l'impératif de réduction des émissions de CO2 dans les politiques de transports. Les deux autres communications seront consacrées respectivement à la prise en compte des effets d'exclusion sociale d'une mesure de politique des transports dans le cadre d'une analyse coût-bénéfice, et aux effets territoriaux des politiques européennes en matière d'infrastructures de transports. La confrontation de ces approches fera nécessairement surgir la question de leurs poids respectifs dans l'éclairage des choix de politique des transports. Peut-on proposer aux décideurs des règles de décision sans hiérarchiser et/ ou pondérer ces différents critères ? Comment, en pratique, s'effectue aujourd'hui cette pondération ?

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Decision-making processes for Sustainable Transportation. PIARC Reference 21.33.B, 2000
- Methods to Obtain Public Participation in Road Project Development. PIARC Reference 04.05.B, 2000.
- European Environment Agency: TERM 2002 - Paving the way for EU enlargement - Indicators of transport and environment integration. EEA, Environmental issue report No 32, 2002.
- OECD: Greenhouse Abatement Policies in the Transport Sector: Overview, 2000.
- "*Placer l'évaluation des politiques publiques au coeur de la réforme de l'État*", Sénat, Rapport d'information n° 392 (2003-2004) de MM Joel BOURDIN, Pierre ANDRE et Jean-Pierre PLANCADE fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification, 2004. <http://www.senat.fr/rap/r03-392/r03-392.html>
- Bernard PERRET, *L'évaluation des politiques publiques*, éditions La Découverte, Paris 2001.
- Conseil scientifique de l'évaluation, *Petit guide de l'évaluation*, La documentation française 1996.
- L'évaluation à la Banque Mondiale : <http://www.worldbank.org/oed/>
- Commission européenne – politiques régionales : *Guide pour évaluer le développement socio-économique* - [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/evaluation/evaluation\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/evaluation/evaluation_fr.htm)
- OCDE, site consacré à l'évaluation des programmes de développement : [http://www.oecd.org/departement/0,2688,en\\_2649\\_34435\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/departement/0,2688,en_2649_34435_1_1_1_1_1,00.html)

Rédacteur : Bernard Perret (Conseil général des Ponts et Chaussées, France)